

L'actu du jour

Le droit de mourir

Atteinte d'une maladie incurable et très douloureuse, Chantal Sébire réclamait l'aide d'un médecin pour mourir dans la paix. Mais cette aide lui avait été refusée par la justice. Hier, cette femme de 52 ans a été retrouvée morte dans sa maison.



© AFP

Jusqu'à présent, personne ne connaît la raison du décès de Chantal Sébire. Depuis plusieurs semaines, cette ancienne enseignante avait fait connaître son cas. Défigurée par une maladie très rare et impossible à soigner, elle souffrait énormément. Elle avait demandé une euthanasie, c'est-à-dire une injection mortelle administrée par un médecin pour mettre fin à ses souffrances. Mais la justice avait refusé.

Cette histoire tragique a relancé le débat sur l'euthanasie. Dans plusieurs pays d'Europe, les médecins ont l'autorisation de mettre fin à la vie des malades incurables quand ils le réclament. Mais en France, ils n'en ont pas le droit et risquent d'être jugés pour meurtre. Après la mort de Chantal Sébire, la ministre de la famille a indiqué qu'elle était favorable à la création d'une commission nationale d'euthanasie. Ce groupe serait chargé d'examiner les cas exceptionnels comme celui de Chantal Sébire.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)